

Bruxelles, le 06 novembre 2006

**COMPTE RENDU DE LA 6<sup>EME</sup> REUNION DU COMITE  
D'ORIENTATION ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION SUR LE COTON**

1. Le Comité d'orientation et de suivi du partenariat UE – Afrique sur le coton (COS - coton) a tenu sa sixième réunion le 20 septembre 2006, à la Maison ACP à Bruxelles.
2. La réunion s'est tenue sous la présidence de S.E.M. Euloge HINVI, Ambassadeur du Bénin, Président du COS - coton.
3. Le président a regretté le délai long de 7 mois écoulé depuis la dernière réunion et a invité tous les membres à travailler dans la perspective de surmonter les écueils et de permettre à l'organe de remplir harmonieusement son rôle de suivi.

#### **Point 1 - Adoption de l'ordre du jour**

4. Le projet d'ordre du jour est adopté avec une interversion de l'ordre dans lequel sont examinés les points 3 et 4 dans le projet présenté.

#### **Point 2 –Approbation du Compte rendu de la 5<sup>ème</sup> réunion**

5. Le projet de compte rendu est adopté tel que présenté.
6. Des questions sont soulevées concernant le suivi des actions mentionnées dans le compte rendu.
7. Concernant le paragraphe 27 et la demande reçue de Enda tiers monde visant une réédition du livre blanc sur le coton, avec une mise à jour post Hong Kong, le Secrétariat ACP rappelle qu'une décision est attendue. Le CTA à qui la demande a été adressée indique également qu'elle attendait une orientation du COS Coton. Le Président du Cos confirme son accord avec la proposition de réédition du livre, et recommande d'en aviser ENDA tiers monde, avec l'hypothèse que la demande de soutien pour la réédition est toujours d'actualité. Le COS convient par ailleurs de proposer à ENDA tiers monde un encadré sur les activités de suivi du partenariat UE Afrique sur le Coton, sous la responsabilité du COS coton, sans que soit engagée la responsabilité du COS sur le reste du contenu de la publication.

#### **Point 3 – Organisation du séminaire sur le coton génétiquement modifié**

8. Le CTA introduit le point en faisant un rappel du contexte dans le quel se situe l'initiative de ce séminaire. Il rappelle notamment que la proposition a été fortement soutenue par les producteurs lors de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE d'avril 2005 à Bamako et par les acteurs de la filière coton lors de leur deuxième réunion à Lomé en novembre 2005.
9. Le Secrétariat ACP de son côté rappelle que l'idée du séminaire date d'un certain temps déjà et qu'il sera nécessaire dans sa préparation de prendre en considération toutes les activités intervenues depuis lors. Le Secrétariat présente la proposition de termes de référence, en indiquant qu'il pourrait être conseillé de séparer lesdits termes de référence en 2 pour disposer de termes de référence spécifiques pour la logistique d'une part, et de termes de référence différents pour la préparation technique et le contenu, d'autre part. Le secrétariat rappelle également que le CTA s'est rendu disponible pour participer au financement du budget du séminaire.

10. Le CTA et la Commission européenne AIDCO soutiennent l'idée d'une séparation des termes de référence, non seulement pour faciliter la procédure de recherche de consultants, mais aussi pour une meilleure organisation dans la préparation.
11. La Commission européenne DG développement pour sa part a mentionné la nécessité de tenir une telle activité en ayant à disposition des données factuelles dans le secteur. Elle propose d'associer la DG recherche qui a indiqué sa disponibilité et son intérêt. La DG développement a informé le COS de la tenue d'un événement du Fonds commun en Asie sur le coton GM, et propose que le Fonds soit approché pour une réédition de l'événement en Afrique également.
12. Afin de faciliter l'appropriation du séminaire et de ses résultats, le COS propose que dans la préparation du budget, il soit considéré que l'événement se tiendra dans un autre lieu que Bruxelles. Le ROPPA dans la même perspective demande que les interprofessions soient consultées lors de la préparation afin d'intégrer leurs attentes et les réalisations au niveau des organisations régionales.
13. Le COS décide qu'un groupe de contact soit mis en place pour préparer l'événement, composé du Secrétariat ACP, AIDCO, DG Dev, DG recherche, et du CTA, et que ce groupe travaille en concertation avec le ROPPA. Le Président ajoute la nécessité pour ce Groupe d'établir un échéancier en vue de la tenue du séminaire vers le mois d'Avril 2007. Les premières concertations devraient avoir lieu dès la mi-octobre.

#### **Point 4 –Financement des activités du COS-coton :**

##### ***- financement sur la Facilité de coopération technique***

14. En introduction de la discussion, le Secrétariat ACP souligne les difficultés liées au nombre restreint de possibilités d'appui dont le COS pourrait bénéficier de façon transitoire sur les ressources du FED, notamment, l'impossibilité de mettre les ressources directement à disposition du Secrétariat ACP, et l'éventualité d'avoir à préparer deux termes de référence pour faciliter l'accès aux ressources.
15. AIDCO, tout en reconnaissant l'impossibilité d'apporter un appui direct au Secrétariat ACP, affirme qu'il serait possible de procéder à travers une seule proposition de termes de référence. Ceci étant, le projet disponible devra être revu pour le rendre acceptable par les services de la Commission. Il s'agira particulièrement de réduire la durée de la prestation de services envisagée pour tenir compte du fait que le programme d'action sur les produits de base sera opérationnel et prendra le relais mi 2007.
16. Le président invite le Secrétariat ACP et la Commission à mobiliser tous les moyens afin que les ressources puissent être disponibles pour le mois de novembre 2006.

##### ***- financement de l'alimentation et de la mise à jour du site internet acp-coton.org***

17. Le CTA en charge de la coordination du volet communication au sein du COS précise qu'aucun élément nouveau n'est à signaler sur ce point. Ceci étant, dans

le cadre du financement sur la facilité de coopération technique, il appelle à accorder la priorité au site internet car l'acquis réalisé est en train d'être perdu et il sera difficile de le reconquérir. Dès que la certitude du financement est acquise, et les procédures arrêtées, il sera possible de relancer les consultants qui travaillaient précédemment sur le site, si l'utilisation des services de ces derniers est permise par les nouvelles règles de financement.

18. Le ROPPA renchérit en soulignant aussi l'engagement et le travail déjà réalisé. Les interprofessions ont réellement besoin de plate forme d'échange et le site internet leur servait à satisfaire en partie cette attente.
19. L'expertise développée jusqu'alors est reconnue par le Secrétariat ACP qui envisage d'explorer tous les moyens et les possibilités offertes par les procédures du FED pour maintenir cette expertise en place, dans le cadre du nouveau financement à recevoir du FED, même si l'on devait passer par les contrats cadres.

**- financement sur le Programme Thématique intra - ACP pour la mise en œuvre du plan d'action sur les produits de base agricoles et du plan d'action du Partenariat UE - Afrique sur le Coton**

20. Le représentant de la France s'inquiète du manque de lisibilité quant au mode opératoire du programme intra ACP. En réponse, AIDCO rappelle que les détails ont été évités à dessein afin de laisser une plus grande liberté à l'unité de coordination et au comité de pilotage (au sein duquel sera présent le COS) pour conduire la mise en œuvre.
21. Tout en reconnaissant cette possibilité dont dispose le COS pour superviser et orienter la mise en œuvre du programme et du plan d'action, le Président du COS s'interroge sur l'existence de fenêtres permettant de commencer en avance des actions dans le secteur du coton.
22. La DG Dev, indique sur ce point que l'appui au secteur coton a déjà commencé, particulièrement à travers le soutien apporté par les Etats membres et la commission directement à certains pays Africains concernés. Pour préparer une mise en œuvre harmonieuse, la DG Dev propose également d'inviter les 5 organisations internationales impliquées dans la mise en œuvre à procéder à un échange de vues avec le COS au cours d'une prochaine réunion. Concernant le Fonds commun, la DG Dev mentionne l'attribution de ressources, en première allocation sur les 45 millions, en vu du financement d'un projet dans le secteur du coton. Dans tous les cas, il est rappelé que lors des ateliers initiaux de lancement, les Etats auront la possibilité de préciser leurs attentes.
23. En termes de procédures, maintenant que le programme est approuvé par le Comité FED, il passera par le Parlement européen qui dispose d'un droit de regard d'un mois, puis sera finalisé et soumis à la signature de la Commission européenne et du Groupe ACP. Les conventions de financement seront également signées avec les différents partenaires. Dans les prochains jours, l'accent sera mis sur les termes de référence détaillées de l'unité de coordination en vue du lancement de l'appel d'offre avec une clause suspensive. Une fois les signatures acquises, le programme pourrait démarrer en Janvier 2007, un premier comité de pilotage organisé au bout du 2<sup>e</sup> mois, et un second au bout du

7<sup>e</sup> ou du 8<sup>e</sup> mois pour entériner le plan de travail des organisations internationales.

24. Les différents participants ont déploré le manque d'information dans la phase de finalisation du programme, même si certaines préoccupations ont apparemment été prises en compte dans la version adoptée. Il est donc primordial de rester vigilant lors de la mise en œuvre afin de permettre aux acteurs de terrain de tirer le plein bénéfice de la réalisation du programme.
25. Le Président souligne le devoir de vigilance et demande que le programme finalisé soit mis à disposition du COS pour préparer la discussion avec les organisations internationales.

#### **Point 5 – Etude comparative de la Banque Mondiale sur les réformes dans le secteur du coton – quelle implication du COS-coton ?**

26. La DG Dev introduit le point. Le projet est jugé intéressant. La Banque mondiale dispose des ressources pour le lancer mais manque de moyens pour la finalisation. Il est proposé d'utiliser les ressources de la Facilité de coopération technique pour aider à la pleine réalisation de l'étude, vu que la CE non plus ne dispose pas de ressources propres.
27. Le COS a un intérêt direct dans cette étude car elle lui permettra de disposer d'informations de première main.
28. Le CTA rappelle qu'il s'agit en plus d'une activité prévue dans le plan d'action et qui n'a pour le moment pas encore été mise en œuvre. Le ROPPA pour sa part indique que l'UEMOA a entamé une activité similaire dans sa zone et se propose de faire parvenir les termes de référence à la CE pour information.
29. Le Président conclut sur ce point en soutenant l'idée du cofinancement et du partage de l'information pour permettre aux pays de mieux orienter leur réforme.

#### **Point 6 – Situation du dossier coton à l'OMC**

30. Le Secrétariat ACP fait le point sur la situation avant la suspension des négociations à l'OMC et propose d'intensifier les efforts sur le volet développement, en rappelant qu'une concertation avec les bailleurs était prévue à l'automne 2006.
31. La DG dev rapporte que lors de la réunion de l'ICAC au Brésil, tous les participants ont appelé à une reprise des négociations.
32. Par ailleurs, le COS reçoit des informations de la CE sur l'incidence éventuelle de la décision de la Cour de Justice des communautés européennes d'annuler le nouveau régime d'aide aux producteurs de coton européens. Du point de vue de la DG Dev, la CE dispose d'un délai dit raisonnable pour procéder à la modification mais les éléments mis en avant par la Cour ne devraient pas déboucher sur un trop grand bouleversement.
33. Le Président prend note du fait que la décision de la Cour constitue une reculade.

### **Point 7 – Proposition de revue du Partenariat UE-Afrique sur le coton**

34. Le Président informe le COS coton que l'Ambassadeur du Bénin à Genève lui a fait parvenir copie de la demande adressée à la CE pour une revue du partenariat UE-Afrique sur le coton, deux ans après son adoption. S'il est vrai que très peu de choses sont réalisées au niveau plurilatéral, des actions ont, selon lui, été menées au niveau bilatéral mais restent très peu connues.
35. La DG dev intervient pour indiquer que la Commission a répondu en disant sa disposition à réaliser une telle revue, tout en précisant que cela devrait se faire dans le cadre du COS coton. Dans sa réponse, la Commission a rappelé que le Partenariat, qui est une coopération sur le long terme, ne suppose pas uniquement un financement mais aussi la réalisation d'engagements pris par les acteurs locaux. De plus, la conduite d'une telle revue nécessitera un certain financement.
36. Le COS adhère à l'idée avancée par la France d'inclure dans les termes de référence pour le consultant qui sera mis à disposition du COS, un travail sur le bilan du partenariat. La revue en elle-même pourrait se tenir à la fin de l'année 2007.

### **Point 8 –Divers**

37. Aucun élément n'est abordé sous ce point.